SOFTIMAT S.A.

Chaussée de Louvain 435 – 1380 Lasne BE0421.846.862

Le/la soussigné(e): (nom complet de l'actionnaire)					
Adresse complète de l'actionnaire :					
Propriétaire de :	actions nominatives/au porteur/dématérialisées ¹				
de la société Softimat s.a., dont le siège social es	t sis à 1380 Lasne, Chaussée de Louvain 435, déclare instituer :				

pour mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, à l'effet de :

- A. représenter l'actionnaire à l'assemblée générale ordinaire de Softimat s.a., qui se tiendra le mardi 30 mai 2023 à 16h30 au siège social, Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, et de prendre part à toutes délibérations relatives à l'ordre du jour suivant :
 - 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
 - 2. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et l'affectation du résultat
 - 3. Proposition de nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire
 - 4. Proposition d'approuver les honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 16.700 htva par
 - 5. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2022
 - 6. Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2022
 - 7. Divers
- B. participer à toutes assemblées générales ultérieures qui pourraient être tenues avec le même ordre du jour, d'émettre tous votes, d'adopter ou de rejeter tous amendements, de signer tous actes, procès-verbaux et listes de présence, de faire toutes déclarations, de se substituer à;
- C. en général, de faire tout ce qui est utile ou nécessaire, même si non expressément indiqué aux présentes.

¹ Biffer la mention inutile

Instructions de vote

Remplissez ici vos instructions de vote :

1.	Prise de connaissance du Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022								
	Ce po	int ne donne pas lieu à	un vote.						
2.	2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation du résultat								
		pour		contre			abstention		
3.	3. Nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire								
		pour		contre			abstention		
4.	4. Approbation des honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 16.700 htva par an								
		pour		contre			abstention		
5.	5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2022								
		pour		contre			abstention		
6.	6. Décharge au commissaire pour l'exercice 2022								
		pour		contre			abstention		
7.	Divers	S							
	Ce po	int ne donne pas lieu à	un vote.						
Si l'actionnaire est une personne physique :									
Lieu et date :									
Signature de l'actionnaire ² :									
<u>Si l'actionnaire n'est pas une personne physique</u> :									
Nom de la personne morale:									
No	m du s	signataire³:							
Qualité :									
Sig	gnature	e ² :							

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission reprises dans la convocation. Le formulaire de procuration complété doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse info@softimat.com, soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, au plus tard le jeudi 25 mai 2023. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site Internet www.softimat.com.

La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».
 Le signataire déclare être habilité à signer au nom et pour compte de l'actionnaire identifié en page 1 de la présente procuration.